L'Association amicale des anciens élèves des Frères organisé, chaque année à pareille époque, une soirée en faveur des enfants pauvres fréquentant les écoles libres. Le concert qui a été offert dimanche, a obtenu un grand et légitime succès; bien avant l'heure fixée pour l'ouverture, la vaste salle des fêtes de la mairie, artistement décorée par les soins de M. Hubert-Dessilmont, était littéralement comble et le contrôleur s'est vu obligé de refuser plus de 300 personnes.

Sur le programme, figuraient des noms connus et appréciés du public Roubaisien, tels que M. A. Cocheteux, chanteur comique; M. Couthier, ténor; M. Deboe, basse; M. Debaisieux, violon alto, lauréat de l'Ecole de musique de Roubaix; M. Genty, violoncelliste; M. G. Dupureur, monologuiste; M. Lhomme, trombone-solo, sous chef de la fanfare d'Olignies; M. Honoré, clarinettiste et M. H. Peers, le distingué pianiste-accompagnateur, avec de pareils éléments, le succès n'était pas douteux.

A 6 heures, la Symphonia, sous l'excellente direction de M. H. Peers, ouvre le concert, avec le *Voyage en Chine* de Bazin et la *Marche de Suppé* qui ont été enlevés avec maestria et ensemble; ces exécutions ont été couvertes par les bravos répétés de l'auditoire.

M. Genty, un violoncelliste de talent a joué en véritable artiste une fantaisie sur la *Juive*; il a été très applaudi, c'était justice.

Non moins de succès pour M. A. Couthier, un ténor parfait, qui a chanté, avec un sentiment exquis: *La cloche de ma vieille église*.

Un maestro violoniste, M. G. Debaisieux, a exécuté une sérénade de Tibbe, et *La mort du Cerist*, de Weichmann, en musicien accompli; inutile de dire qu'il a recueilli de nombreux applaudissements.

M. Debœ est une basse remarquable; sa voix large et bien timbrée a rendu avec beaucoup d'expression et de justesse *Une nuit d'Olivier Cromwell*.

» M. Lhomme, s'est taillé un franc succès dans un air varié pour trombone, qu'il a joué avec dextérité et une grande sûreté de doigté.

Très amusante et fort bien chantée la saynète des *Chanteurs sans place*, les interprètes, MM. V. Forest et E. Troffaes ont droit à des félicitations.

M. G. Dupureur, dont la réputation n'est plus à faire, a récité avec énergie et sentiment, 2 monologues *La Veillée* et *L'Epave*, de Coppée, qui ont vivement impressionné l'auditoire.

L'air varié pour clarinette, exécuté par M. Honoré, et accompagné de la *Symphonia*, a beaucoup plu. Que dire de M. A. Cocheteux, le sympathique et inimitable comique? qui n'a eu déjà l'occasion de l'applaudir? Ses chansonnettes sont si finement détaillées! M. Cocheteux, qui avait conquis, en arrivant sur la scène, les suffrages de l'auditoire, a raconté, avec une verve étourdissante, *Monsieur fait ses visites* et *Une fête à Boulogne*.

Pour terminer, une charmante comédie qui a été rendue avec talent. Toutes nos félitations à M. Forest, (Oscar), M. H. Vanneste (Morisseau) et M. C. Dens (Briquet); tous ont rivalisé de zèle et d'entrain.

Entre la première et la seconde partie, un compliment, très bien tourné, a été dit, par un élève des écoles des frères, à l'adresse de l'assistance et des organisateurs. M. H. Peers, s'est acquitté avec le talent qu'on lui connaît, de la tâche d'accompagnateur. En somme, soirée très réussie, et qui laissera à tous le meilleur souvenir.

Wasquehal. — La société chorale les *Amis Réunis* a donné, dimanche, au café de Mme veuve Quesnoy, un grand concert vocal et instrumental qui obtenu un vif succès.

Devant une salle absolument bondée, les *Amis-Réunis* ont exécuté, avec un ensemble remarquable, les chœurs les *Esclaves* et *Voici l'aurore*. La direction intelligente de M. Gustave Eeckhout a été particulièrement remarquée et appréciée.

Dans un air varié de Beethoven pour saxophone, M. E. Tiberghien a fait preuve d'un réel talent.

M. A. Hurez a dit avec âme l'*Appel après le Combat* et *La prière des Forgerons*.

M. Brissacq, basse solo de la fanfare municipale de Wasquehal, a su tirer de son ingrat instrument, des effets puissants et variés; son air du *Carnaval de Venise* a démontré qu'il est aussi bon musicien qu'instrumentiste habile.

La partie comique était dévolue à MM. A. Devos et Mariage; c'est un fou rire qu'ont soulevé leurs chansonnettes. Ces deux artistes connus, et dont nous ferions un éloge inutile, ont été bissés.

Une mention toute spéciale à MM. A. Lemaire, Ch. Roose, C. Brunin, V. Delannoy, Hequette et Brouez.

La tache d'accompagnateur a été remplie par M. G. Rogier, professeur au conservatoire de Lille qui s'en est acquitté tout en son honneur.

Aussitôt après ce concert a eu lieu le tirage de la tombola; voici la liste des numéros gagnants:

3048	4286	711	2600	3704	111	4640	4597	3081
91	448	1007	4624	543	1212	4161	2907	4828
2318	2794	4317	2257	4456	4089	389	1165	327
3554	554	1534	1818	4791	4602	2249	3950	3843
3799	2407	3274	4491	89	3082	3183	353	1773
1371	535	2061	1575	725	1087	75	4131	3357
3310	1826	4743	2637	2012	872	4783		

LA GRÈVE GÉNÉRALE
DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

(De notre envoyé spécial)

Lens, 15 novembre. — Le sort en est jeté: la grève générale des mineurs du Pas-de-Calais est votée et proclamée. Elle commencera demain lundi dans toute l'étendue du Bassin. Ce résultat ne sera pas sans surprendre beaucoup de ceux qui, il y a quinze jours, au lendemain du plébiscite, avaient constaté le peu d'entrain des partisans de la grève.

On sentait alors qu'il s'agissait surtout dans la plupart des mines — celle de Béthune excepté — de poser le principe de la grève pour entrer en pourparlers avec les compagnies, mais qu'on espérait arriver à une solution amiable sans avoir à appliquer la décision prise.

Mais depuis, il s'est fait un mouvement dans les esprits, beaucoup d'abstentionnistes impressionnés par le résultat de la consultation sont passés de l'indifférence à l'adhésion et cet appoint a fortifié les plus résolus partisans de la grève immédiate.

La liste de revendications dressée il y a huit jours avait été, dans plusieurs mines, considérée comme insuffisante par les mineurs, chacun regrettant qu'on n'y eut pas ajouté les doléances propres à chaque fosse; en tous cas, et presque partout, on la considérait comme un minimum sur lequel on ne pouvait rien rabattre.

Ce matin, les délégués de toutes les compagnies se sont réunis à Lens, salle Gossart, sous la présidence de M. Basly, député.

Dès l'ouverture de la séance, Lamendin a rappelé le texte des revendications. Le syndicat réclamait:

« 1. La répartition plus équitable des salaires; 2. une moyenne de 5 fr. 50 par jour, prime non comprise; 4. la réorganisation des caisses de retraite et de secours; 4. huit heures de travail; 5. la réintégration des ouvriers congédiés pour faits de grève ou pour organisation de syndicat, et l'engagement pris par les Compagnies de ne plus congédier dorénavant les ouvriers pour grève ou faits connexes. »

Voici la réponse du comité des houillères:

« A la première réclamation. — Sous cette forme vague, le comité déclare qu'il n'a pas se faire une idée du grief allégué, la répartition des salaires, se faisant non d'une façon arbitraire, mais dépendant de l'expérience, de la capacité et de la force de chaque ouvrier.

» A la deuxième réclamation. — Les ouvriers gagnent en moyenne 5 fr. 25 par jour, non compris les allocations accessoires de charbon, secours, réductions de loyer, etc., évalués à 47 centimes par jour de travail. Une moyenne de 5 fr. 50, majorée d'une prime de 20 0/0, équivaudrait à un salaire de 6 fr. 60 par jour. Les compagnies déclarent qu'elles « ne peuvent garantir cela. »

» A la troisième réclamation. — Les caisses de secours qui fonctionnent dans la presque totalité des houillères du nord de la France sont régies par des règlements spéciaux à chaque compagnie et acceptés par les ouvriers comme condition de leur engagement dans la mine et qui diffèrent essentiellement des caisse de retraite. La Chambre des députés a été saisie de divers projets de loi pour la réglementation de ces deux sortes de caisses, et les commissions parlementaires chargées de l'examen de ces projets ont entendu les ouvriers mineurs et les compagnies. Parmi ces dépositions figurent celles du comité des houillères, ainsi que sa proposition d'établir dorénavant deux caisses distinctes, l'une de secours, l'autre de retraite, en créant un livret personnel à chaque ouvrier, quelle que fût la compagnie où il engagerait successivement ses services. Ce projet de loi a été discuté et voté à la Chambre des députés. « Les compagnies houillères qui s'y étaient ralliées désirent, comme vous, le voir aboutir le plus vite possible. »

» A la quatrième réclamation. — L'enquête du ministre des travaux publics a établi que, dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, qui occupe 43,000 ouvriers à l'intérieur: 1° le nombre d'heures de présence est de neuf heures quatre minutes; 2° le nombre d'heures de travail effectif, de huit heures huit minutes.

» A la cinquième réclamation. — Le comité répond que les compagnies n'ont jamais considéré si leurs ouvriers étaient ou non syndiqués mais uniquement s'ils leur rendent les services qu'elles sont en droit d'attendre d'eux. « L'ouvrier peut toujours quitter la Compagnie qui l'occupe; celle-ci doit jouir de la même faculté et pouvoir donner congé à ceux de ses ouvriers dont elle n'a plus besoin ou dont les services ne la satisfont pas. Cette réciprocité est juste et ne peut être mise en discussion.

Cette communication est froidement accueillie, on déclare la réponse insuffisante.

Les délégués des mineurs de Bully-Grenay prennent successivement la parole, il disent chacun avoir mission formelle de leurs électeurs de voter la grève immédiate.

Le citoyen Evrard, de Meurchin, parle avec beaucoup de courage pour engager l'assistance à se défier des emballements, pour la conjurer de ne pas jeter le manche après la cognée, de faire de nouvelles démarches près des compagnies, de ne rien brusquer.

Cordier a parlé dans le même sens, déclarant que la grève générale entraînerait la mort du syndicat, que depuis deux ans on a multiplié les efforts pour mener à bien cette difficile organisation et qu'il serait insensé de la compromettre par une grève dont nul ne peut prévoir le dénoûment.

Mais tous deux furent fréquemment interrompus par des protestations en faveur de la grève.

Vingt délégués ont pris successivement la parole pour affirmer que les mineurs les avaient envoyés réclamer la grève immédiate.

Si la grève générale n'est pas proclamée, plus personne, disaient-ils, ne vous ira payer de cotisation pour le syndicat. Presque tous étaient unanimes à déclarer *qu'ils n'oseraient pas* se représenter devant leurs mandants s'ils ne leur apportaient une proclamation de grève.

C'est dans ces conditions que Basly a pris la parole.

Il a parlé pendant près de deux heures malgré l'hostilité évidente de plusieurs délégués. Il s'est formellement prononcé contre la grève est mant que tous les moyens de combinaison n'avaient pas été épuisés.

Sur la question des salaires, il y a lieu de fournir de nouvelles explications, il n'est pas impossible qu'on arrive à s'entendre.

Déjà sans être en grève, dit-il, nous avons obtenu des satisfactions. Le ministre des travaux publics revenant à une interprétation plus juste de la loi, a envoyé une circulaire autorisant les délégués à descendre à l'heure qui leur conviendrait.

Pour ce qui est des heures de travail, les statistiques officielles sont conformes aux chiffres donnés par les compagnies et jusqu'à ce que la loi des huit heures soit votée nous aurons mauvaise grâce à insister, car le public s'appuyant sur ces statistiques nous donnerait tort.

J'ai télégraphié hier au ministre de l'Intérieur pour l'informer de la situation du bassin du Pas-de-Calais et lui demander s'il s'engageait à faire revenir immédiatement en discussion, la loi sur les caisses de secours arrêtée par le Sénat. Le ministre m'en a donné immédiatement par télégraphe, la promesse formelle.

C'est une grande victoire. Il faut que vous choisissiez des délégués, qui, cette semaine, viendront avec moi à Paris pour voir le ministre à ce sujet.

Plusieurs voix interrompent Basly pour lui dire que dans deux ans la loi ne sera pas votée.

Basly invite à nommer ces délégués et l'assemblée en nomme 14, un par compagnie.

Un moment on put croire que la grève allait être écartée, mais plusieurs délégués réclamaient un vote sur ce point.

M. Basly, reprenant la parole, combat énergiquement la grève, mais ne réussit à convaincre que quelques délégués, notamment ceux de Béthune, qui déclarent se ranger à ses observations.

Enfin on procède au vote secret.

Chaque délégué vient mettre son bulletin dans l'urne.

L'assistance que jusque là avait été houleuse se calme subitement. Le plus grand silence règne dans la salle.

Enfin le dernier délégué appelé, on procède au dépouillement.

48 bulletins sont pour la grève immédiate;
46 sont pour l'ajournement.

Comme il avait été décidé au préalable que quelle que fut la décision, tout le monde s'y conformerait, c'est la grève générale pour demain.

Lamendin prend la parole pour se déclarer hostile à cette grève, mais en face du vote, il faut s'organiser, il recommande le plus grand calme.

Basly déclare qu'il regrette de n'avoir pu empêcher cette grève, mais les mineurs sont maîtres de leur conduite. Il viendra souvent au milieu d'eux et ne leur ménagera pas son concours.

Au dehors, un grand nombre de mineurs attendent impatiemment la proclamation du résultat et poussent des cris de vive la grève!

Nous n'avons pas à juger la décision prise; notre rôle doit se borner à enregistrer les faits, laissant au public le soin de se former une opinion: mais nous devons constater que si la grève a lieu, ce n'est pas faute d'avoir été combattue par les hommes principaux du syndicat, car ils ont fait tout ce qui était matériellement possible pour l'enrayer. J. D.

Dans le bassin de l'Escarpelle et à Aniche

Voici les résultats connus à la dernière heure, sur le vote qui a eu lieu dimanche, dans le bassin de l'Escarpelle et d'Aniche.

Bassin de l'Escarpelle.— Dorignies: trois bureaux; votants, 349; pour la grève, 250; pour le travail, 78; nuls, 2. Section de Flers: deux bureaux; votants, 45; grève, 22; travail, 17. Roost-Warendin: un bureau: votants, 81; grève, 56; travail 24; nul, 1. Auby: votants, 41; grève, 26; travail, 15. Récapitulation: votants, 366; grève 156; travail, 140; nuls, 3. Manque Rambeaucourt.

Bassin d'Aniche. — Waziers, inscrits 185, votants 139; grève, 106, travail, 32; nul, 1. Lallaing, inscrits, 53; votants, 34; grève, 20; travail, 14. Sur-le-Noble, inscrits, 360; votants, 258; grève, 195; travail, 59; nul, 4. Récapitulation: Votants, 431; grève, 321; travail, 105; nuls, 5.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les catholiques et les élections

Roubaix, le 16 novembre 1891.

M. le Directeur en chef
du *Journal de Roubaix*.

J'ai lu dans le *Journal de Roubaix* l'appel au drapeau d'un catholique Roubaisien.

Veuillez m'autoriser à user de votre estimable journal pour joindre ma voix à celle de votre correspondant afin de souhaiter avec lui, la formation d'une union des catholiques à Roubaix. N'est-il pas urgent de se unir pour résister à la coalition franc-maçonne qui les écrase et reconquérir leurs libertés perdues?

Les électeurs auront l'année prochaine à réélire les conseils municipaux, à renouveler par moitiées conseils généraux et les conseils d'arrondissements, puis l'année suivante les élections législatives. Il est probable que le territoire de Roubaix sera divisé prochainement en trois cantons; il aura droit dès lors à trois conseillers généraux et trois conseillers d'arrondissement; le dernier recensement lui donnera probablement aussi droit à deux députés. Donc, s'il est important pour les catholiques de France de s'unir sur tous les points du pays, plus que toute autre circonscription Roubaix doit y penser.

Le temps n'est plus où l'on pouvait en quelques jours préparer une élection. C'est méthodiquement, avec un drapeau déployé, un programme défini, qu'il faut opérer aujourd'hui. Et quand de tous côtés les catholiques voient leurs adversaires marcher en bataillons serrés, obéir militairement à un mot d'ordre, ne doivent-ils pas s'occuper énergiquement d'unir leurs efforts pour combattre et vaincre ou tout au moins tomber avec la conscience du devoir accompli?

Les bases sur lesquelles il faut établir cette union nécessaire pour la rendre utile, viable, et arriver à un résultat certain, me paraissent être les suivantes:

1° *Un programme très net très défini*, sans complications secondaires, mais précisant avec clarté le but à atteindre.

2° *Une discipline absolue*; si l'union catholique se forme c'est pour lutter; une armée sans discipline est battue d'avance; il ne lui faut pour vaincre que des *chefs, obéis*, choisis de telle sorte qu'ils inspirent toute confiance. Le Centre catholique allemand non discipliné jusqu'à l'abnégation n'aurait pas conquis la place prépondérante qu'il occupe dans les assemblées, et les catholiques n'auraient jamais repris la direction des affaires de leur pays.

3° *Votation toujours et quand même* selon les indications d'un comité directeur qui rechercherait les candidats nettement catholiques et les désignerait à l'office à défaut d'acceptation. S'abstenir c'est abdiquer, et savoir affronter l'échec, c'est préparer la victoire. Aussi, bien occupables seraient ceux qui, désignés comme candidats, n'agiraient pas le courage d'affronter la lutte et refuseraient l'honneur de porter dans la bataille le drapeau des revendications religieuses.

Plein d'espoir que nous verrons bientôt les catholiques sortir de l'indifférence avec laquelle ils acceptent toutes les vexations, toutes les persécutions, toutes les dénis de justice, dont la franc-maçonnerie unie aux juifs les accable depuis quinze ans, je vous présente, monsieur le directeur, mes sincères salutations en poussant le cri: Pour Dieu et pour la France.

En avant!

NORD

Nominations du maire et des adjoints à Rosendaël. — Dimanche le conseil municipal de Rosendaël *dont 15 de ses membres ne sont pas élus*, s'est réuni à la mairie, à une heure, pour nommer le maire de la commune.

M. Téréy, directeur de filature, a été nommé Maire par 15 voix contre 3 bulletins blancs. MM. Derode et Degroote ont été élus adjoints.

Le conseil a décidé qu'en cas d'invalidation définitive des quinze conseillers dont l'élection est contestée, le maire et les adjoints conduiraient seuls la commune jusqu'aux prochaines élections générales.

BELGIQUE

Mouscron. — *Le Te Deum.* — Le *Te Deum* a été chanté hier à l'église St Barthélémy. A 11 h 20, l'harmonie royale l'*Avenir* de Mouscron, se rendait à l'hôtel-de-ville au devant des autorités et les conduisait à l'église.

Ont pris place dans le chœur: MM. Mallicz, bourgmestre, Marlem, adjoint, les membres du conseil communal, un détachement de gendarmerie sous les ordres du maréchal des logis commandant, MM. les commissaires de la police locale, M. Devos, percepteur des postes, M. Mauroit instituteur en chef, M. Ghessens, chef de bureau grande et petite vitesse au chemin de fer, M. Deroux, chef comptable.

Trois officiers de la garde civique assistaient également à la cérémonie; ce sont MM. les lieutenants Pauleumpin, Nattes et Schepens, médecin du corps. Le service d'ordre était fait par la police locale.

Aussitôt la cérémonie terminée, l'harmonie royale l'*Avenir* a joué la *Brabançonne*; puis elle a escorté les autorités jusqu'à l'hôtel de ville.

— *Election dans le corps des sapeurs pompiers.* — Dans un de nos derniers numéros nous annoncions la décision de la députation permanente de la Flandre Occidentale, annulant les élections auxquelles avait procédé le corps des sapeurs-pompiers; nous avons ajouté que cette annulation, n'était due qu'à des causes administratives. Ces élections ont eu lieu hier.

Au scrutin dernier, M. Lamotte avait été promu au grade de capitaine commandant à la presque unanimité des voix, M. G. Malliez au grade de sous-lieutenant, M. A. Massez à celui de sergent.

L'élection d'hier ménageait une surprise: M. G. Malliez a été élu commandant à une voix de majorité; M. Cogny a été nommé sous lieutenant. Quant à M. A. Massez, il a conservé le grade que lui avaient déjà octroyé les électeurs.

— *Mont-à-Leux.* — Le parquet de Courtrai, représenté par M. Gombault, substitut du procureur du Roi, MM. De Bie, juge d'instruction, et Pellefeyn, greffier, est arrivé hier dimanche dans la matinée, au Mont-à-Leux. Une perquisition a été opérée chez un sieur Poussart dont nous avons parlé, il y a deux jours.

On a procédé séance tenante à l'arrestation de deux individus, vagabonds de profession.

Budget des finances pour 1892. — Le projet du budget primitif s'élevait à 15,536,740 fr. Les amendements proposés par le gouvernement le portent à 15,539,255. Soit en plus 15,515 fr.

Cet accroissement provient des augmentations de traitement accordées à certains fonctionnaires et employés.

Tirage financier. — VILLE DE BRUXELLES. — *Emprunt de 1886.* — Samedi, 14 novembre, a eu lieu le 30e tirage des obligations de la ville de Bruxelles 1886 118 séries, soit 1,200 obligations remboursables le 2 janvier 1892). En voici les résultats:

Série 16283, n° 7, remboursable par 100,000 fr.; série 80175, n° 5, remboursable par 2,500 fr.; série 71177, n° 8, remboursable par 1,000 fr.; série 35260, n° 14; série 73861, n° 22, remboursables par 500 f.

Deux enquêtes à Gand. — M. le gouverneur de la Flandre orientale avait confié une enquête au sujet de la situation des ouvriers à Lokeren. Cette enquête avait été nécessitée par suite de la découverte, à l'occasion de la grève récente, de nombreux abus qui se commettaient à Lokeren, tels que les paiements des salaires en nature, et autres faits tombant sous l'application de la loi.

Un questionnaire a été adressé aux patrons. Parmi les questions auxquelles patrons et ouvriers ont été convié à répondre, citons les suivantes: Le payement des salaires se fait-il en argent comptant? Le payement se fait-il dans des cabarets ou magasins? L'ouvrier peut-il librement disposer de son salaire? Les ouvriers ne sont-ils pas forcés à acheter dans des magasins désignés? Les enfants en dessous de 12 ans sont-ils admis au travail?

Les ouvriers invités à déposer leurs réponses à l'hôtel de ville, s'y sont rendus en grand nombre, et à la suite de l'enquête il a été établi que réellement il existait des abus. Ceux-ci ont disparu aujourd'hui.

Il est probable qu'une pareille enquête sera ouverte à Grammont, où les ouvriers se plaignent également d'abus criants.

M. le procureur du Roi de Termonde, à la demande de la commission médicale de la Flandre Orientale, a fait ouvrir une instruction au sujet de falsifications de denrées alimentaires qui se pratiquait, à Lokeren, paraît il, sur une large échelle.

Le commissaire de police, accompagné d'un pharmacien-expert, s'est rendu à l'improviste dans bon nombre de magasins et y a saisi de grandes quantités de marchandises qui ont été transportées à l'hôtel de ville, où elles resteront à la disposition de la justice.

Double suicide raté à Bruxelles. — Un nommé G... employé dans une maison du boulevard du Hainaut, avait prévenu samedi soir ses parents qu'il habitent rue des Tanneurs qu'il allait se suicider avec sa fiancée, Mlle L... à cause des difficultés que l'on opposait à leur mariage.

Demain, disait il dans sa lettre, on trouvera nos cadavres dans le canal. Il avait envoyé un peu après à sa famille, par commissionnaire, deux montres et un portefeuille contenant 150 fr. Immédiatement, la police fut prévenue.

Les parents étaient dans des transes. Quelle ne fut pas leur stupéfaction et leur joie quand ils virent dimanche matin leur fils rentrer chez eux.

Gagné, raconta en effet qu'il avait erré pendant longtemps avec Mlle L..., ayant bien l'un et l'autre l'intention d'en finir avec la vie, mais ce qu'on appelle bien à tort en ces circonstances le *courage* leur a manqué, heureusement, pour le suicide. Alors ils sont rentrés chacun chez soi.

Un démenti. — Le *Journal de Bruxelles* oppose un démenti formel à un article publié récemment par la *Nation*, dans lequel ce journal détaillait tout un projet de réorganisation du système militaire belge.

L'agglomération bruxelloise. — La *Réforme* dit que le ministre de l'intérieur vient de mettre à l'étude la question de l'unification des communes qui composent l'agglomération bruxelloise.

Chaloupes de pêche échouées. — On a reçu des nouvelles des vingt-cinq chaloupes de pêche qui n'étaient pas rentrées au port de Heyst-sur-Mer. Elles sont toutes échouées sur les côtes néerlandaises. Plusieurs sont perdues.

Les journaux pornographiques. — La quatrième chambre de la cour d'appel a examiné l'appel du jugement du tribunal de Verviers, interjeté par le ministère public et les marchands de journaux condamnés pour avoir mis en vente un supplément d'un journal parisien. L'avocat général a conclu à la compétence en insistant sur le caractère immoral et licencieux des gravures. L'affaire a été renvoyée à vendredi.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 14 et 15 novembre

		VERSEMENTS:					
Roubaix	Samedi	63 déposants	19	nouveaux		21,504	»
	Dimanche	155 »	39	»		37,264	»
Lannoy	»	14 »	2	»		2,150	»
Croix	»	5 »	1	»		1,935	»
Wattrelos	»	14 »	4	»		8,310	»
Totaux		253	60			61,433	»
		REMBOURSEMENTS:					
Roubaix	Samedi	15 rembour.			effectués	24,512	28
	Dimanche.	55 »			»	25,619	75
Lannoy	»	13 »			»	8,125	60
Croix	»	3 »			»	2,431	10
Wattrelos	»	13 »			»	5,331	25
Totaux		199				66,610	7

Les opérations du mois de novembre sont suivies: A Roubaix par MM. J. Dujardin et A. Delattre-Varlet, directeurs; MM. Truffaut Wattine et Louis Gautier, directeurs-adjoints; à Lannoy, par M. Barremicue-Hortaux; à Croix, par MM. E. Jourdeuil et A. Dallelesa; à Wattrelos, MM. Hien Seynaeve et Louis Beauscart.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2* les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande.

Le Caissier, FREMONT.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 octobre.* — Marguerite Brackman, rue du Fontenoy, cour Zenair, 5. — Berthe Leveugle, rue de l'Epeule, cour Deliottrie 4. — Léa Vangeertruy, Grande-Rue, 2. — Jean Willembucher, rue Sainte Thérèse, 11. — Jules Roone, rue de la Perche, fort Sloen, 10. — Laure Lesserf, rue d'Isly, cour du Nord, 4. — Achille Lebrun, rue Daguessau, 18. — Claire Allegaert, rue des Parveneus, 45. — Alfred Grassart, rue des Champs, 28. — Justine Depraetre, rue Larochefoucault, 5. — César Leclercq, rue Sébastopol, cour Clique-Flipin, 2. — Jeanne Dupuis, rue de la Redoute prolongée, cour Dupont 6. — Alida Gallier, rue Daubenton, cour Vanweldem, 3.

Publications de mariages du 15 novembre. — François Deportère, 27 ans, tisserand, à Roubaix, et Marie Badar, 24 ans, piqurière, à Roubaix. — Emile Pochart, 23 ans, tisserand, à Roubaix, et Marie Dumoulin, 21 ans, bobineuse, à Roubaix. — Jean Dewyndt, 20 ans, journalier, à Roubaix, et Eléonore Basseer, 17 ans, soigneuse, à Roubaix. — Henri Blomme, 25 ans, journalier, à Wattrelos, et Adèle Willez, 29 ans, encaisseuse, à Roubaix. — Jean-Baptiste Steest, 32 ans, tisserand, à Roubaix, et Clémentine Weyn, 24 ans, soigneuse, à Roubaix. — Theophile Van Belleghem, 26 ans, débourreur, à Roubaix, et Séraphine Moens, 22 ans, bobineuse, à Roubaix. — Arthur Ternaux, 28 ans, ourdisseur, à Albert, et Marie Meyer, piqueuse, à Roubaix. — Charles Velrman, 22 ans, piqueur de carton, à Roubaix, et Amélie Delonge, 17 ans, redoubleuse, à Roubaix. — Julien Temperman, 24 ans, mécanicien, à Roubaix, et Maria Bryon, 21 ans, ménagère, à Roubaix. — Henri Fermain, 28 ans, tisserand, à Roubaix, et Rose Dubois, 31 ans, tisserande, à Roubaix. — Jules Cappelle, 20 ans, mécanicien, à Croix, et Appoline Desnoulet, 27 ans, soigneuse, à Roubaix. — Théodore Debey, 25 ans, lamier, à Roubaix, et Clémence Petit, 20 ans 1/2, repasseuse, à Roubaix. — Chrétien Kimpe, 25 ans, mouleur en fer, à Roubaix, et Celine Descamps, 31 ans, cuisinière, à Roubaix. — Paul Declercq, 28 ans, sans profession, à Hem, et Mathilde Desrousseaux, 21 ans, sans profession, à Roubaix. — Edouard Hongue, 34 ans, ratta heur, à Tourcoing, et Victorine Vantieghem, 24 ans, soigneuse, à Roubaix. — Georges Capette, 27 ans, trieur, à Roubaix, et Thérèse Pluquet, 23 ans, piqurière, à Roubaix. — Arthur Masurel, 31 ans, négociant en déchets, à Roubaix, et Julia Duforest, 32 ans, sans profession, à Roubaix. — Eduard Nuytten, 32 ans, mouleur, à Roubaix, et Marie Vanmensmart, 28 ans servante, à Roubaix. — Jules Declercq, 26 ans, boucher, Roubaix, et Marie Dufour, 26 ans, piqurière, à Roubaix. — Henri Vandewiele, 26 ans, rentreur, à Croix, et Julie Marsy, 23 ans, piqurière, à Roubaix. — Pierre Laho, 32 ans, employé de commerce, à Roubaix, et Malvina Deloddere, 31 ans, sans profession, à Roubaix. — Auguste Smakers, 32 ans directeur de filature, à Roubaix, et Célin Feveau, 23 ans, sans profession, à Roubaix. — Charles Jossart, 61 ans, journalier, à Roubaix, et Philomène Delmotte, 54 ans, cabaretière, à Roubaix. — Julien Conraet, marchand, à Roubaix et Marie Vandewiele, sans profession, à Deyrze. — Pierre Vantsenberghe, 29 ans, teinturier, à Roubaix, et Adèle Demeireleir, 28 ans, bobineuse, à Roubaix. — Antoine Cauchie, 27 ans, teinturier, à Wattripont, et Céline Deaumaker, 25 ans, journalière, à Mouveaux.

Déclarations de décès du 15 novembre. — Louis Carlier, 36 ans, piqueur des travaux, rue des Fleurs, 27. — Jeanne Lemesre, 3 mois, rue Jean-Bart, 20. — Florimond Vanden Eede, 2 ans, Hôtel Dieu. — Henriette Lepers, 78 ans, sans profession, fort Mulier, 66. — Léocadie Dewaele, 75 ans, ménagère, rue de Beaumont. — Locquet, présenté sans vie, rue de Lille, 184.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CANET-GILAIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Henri-Joseph CANET, veuf de Dame Céline GILAIN, décédé à Roubaix, le 13 novembre 1891, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 16 courant, à 8 heures 1/2 aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 h., et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 17 dit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hospice, 38.

Les amis et connaissances de la famille DECLERCQ-DEWAELE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Léocadie DEWAELE veuve de M. François DECLERCQ, décédée à Roubaix, le 15 novembre 1891, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 17 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, 8, rue du Petit-Beaumont, à l'ancienne ferme Lordian.

Les amis et connaissances de la famille POCHART-RENAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Josphine RENAUX, veuve de M. Jean-Baptiste POCHART, pieusement décédée à Roubaix, le 15 novembre 1891, à l'âge de 76 ans et 2 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 18 courant, à 9 heures, en l'église St-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 17, à 4 heures 1/4. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 1.

Les amis et connaissances de la famille BERTRAND GIRAUDON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Arsène GIRAUDON, épouse de Monsieur Jean BERTRAND, décédée à Roubaix, le 15 novembre 1891, dans quarante-cinquième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de convoi qui sera célébrée le mardi 17 courant, à 8 heures 1/2, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 18 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 82.

Les amis et connaissances de la famille Alfred WUGK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Alfred-Martin WUGK, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1891, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 18 courant à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 17, à 4 h. 1/4. — L'assemblée chez Mme veuve Seynave, 29, rue d'Lokermann.

Des Obits de confréries seront célébrés en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Henri-Joseph LEFÈBVRE docteur en médecine de la Faculté de Paris, médecin honoraire des hôpitaux de Roubaix, membre de la Commission des logements insalubres, décédé à Roubaix, le 1er novembre 1891, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise; le mardi 17 novembre, à 7 h., Obit de la Confrérie du Sacre-Cœur; mardi 17, à 7 heures 1/2, Obit de la Confrérie du Saint-Sacrement; mercredi 18, à 7 h., Obit de la Confrérie des Trépassés. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mercredi 18 novembre 1891 à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor VERHAEGHE, décédé à Roubaix, le 16 octobre 1891, dans sa cinquante-deuxième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX, Direction H. Dennery. — Bureaux 7 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 1/2. — Lundi 16 novembre. — LA FILLE DU RÉGIMENT, opéra-comique en 2 actes, paroles de St-Georges et Bayart, musique de Doniz tti. — LE MARIAGE AUX LANTERNES, opérette en un acte, paroles de Léon